

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 juillet 2023 à 20 Heures

(Date convocation : vendredi 30 juin 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juillet, à 20 Heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Victor PROVÔT, Maire. La séance a été publique.

**Étaient présents:** Mesdames Yvette ADAM, Chantal AUBERT, Céline BAILLEAU, Céline BOULAY, Josette BRILLAND, Françoise GARNIER et Messieurs François DORDOIGNE, Cyrille PLOT, Victor PROVÔT, Florent ROY.

**Étaient absents représentés :**

Monsieur HOUVET Thibault donne pouvoir à Monsieur ROY Florent. Monsieur SANCHEZ Mickaël donne pouvoir à Monsieur PROVÔT Victor.



Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un Secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : il est désigné Monsieur Florent ROY.

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du vendredi 9 juin 2023.



## DÉLIBÉRATIONS

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 15/2023, conformément à l'avis de la C.R.C. du 21 juin 2023 : AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET TRANSFERT AU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'avis de la C.R.C., il convient de revoir l'affectation de résultat, comme suit :

Budget PRINCIPAL– Affectation des résultats Avec correction des RAR 2022	En €
Résultat d'investissement	- 92 737.10
+ Restes à réaliser en recettes	1 096 992.64
-Restes à réaliser en dépenses	65 138.80
= Besoin de financement de la SI	939 116.74
Résultat de fonctionnement	201 971.83
<b>Réserves à prévoir à l'article budgétaire 1068</b>	<b>0</b>
Report d'exploitation à la ligne R002	201 971.83

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : report du déficit de 92 737.10 € au compte D001.  
 Section de fonctionnement : report de l'excédent de 201 971.83 € au compte R002.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 11 voix pour et une abstention d'affecter les résultats ci-dessus.**

**☞ ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 16/2023, conformément à l'avis de la C.R.C. du 21 juin 2023 : AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET TRANSFERT AU BUDGET 2023 – BUDGET « EAU »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'avis de la C.R.C., il convient de revoir l'affectation de résultat, comme suit :

Budget annexe EAU – Affectation des résultats Avec correction des RAR 2022	En €
Résultat d'investissement	- 1 619.21
+ Restes à réaliser en recettes	6 638.70
-Restes à réaliser en dépenses	0
= Besoin de financement	5 019.49
Résultat d'exploitation	11 692.97
<b>Réserves à prévoir à l'article budgétaire 1068</b>	<b>0</b>
Report d'exploitation à la ligne R002	11 692.97

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : report du déficit de 1 619.21 € au compte D001  
 Section de fonctionnement : report de l'excédent de 11 692.97 € au compte R002

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et deux abstentions d'affecter les résultats ci-dessus.**

**☞ ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 17/2023, conformément à l'avis de la C.R.C. du 21 juin 2023 : AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 ET TRANSFERT AU BUDGET 2023 – BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'avis de la C.R.C., il convient de revoir l'affectation de résultat, comme suit :

Budget annexe ASSAINISSEMENT – Affectation des résultats Avec correction des RAR 2022	En €
Résultat d'investissement	- 505 026.20
+ Restes à réaliser en recettes	0
-Restes à réaliser en dépenses	4 634.45
= Besoin de financement	- 509 660.65
Résultat d'exploitation	503 248.19
<b>Réserves à prévoir à l'article budgétaire 1068</b>	<b>503 248.19</b>
Report d'exploitation à la ligne R002	0

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : report de l'excédent de 503 248.19 € au compte 1068, et 505 026.20 € au compte D001

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et deux abstentions d'affecter les résultats ci-dessus.**

### ☞ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, et de son avis rendu le 21 juin 2023, il est proposé d'inscrire les restes à réaliser de la manière suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budget Avis CRC	Budget Voté le 14/04/23	Crédits nouveaux Modificatifs À voter
011	charges à caractère général	486 988,00	486 988,00	0,00
012	charges de personnel	585 599,83	585 599,83	0,00
014	atténuation de produits	3 670,00	3 670,00	0,00
65	autres ch. de gestion courante	149 531,00	149 531,00	0,00
66	charges financières	14 328,68	14 328,68	0,00
68	Dotation aux provisions	5 500,00	5 500,00	0,00
023	virement à l'investissement	92 737,10	0,00	92 737,10
<b>TOTAL DEPENSES SF</b>		<b>1 338 354,61</b>	<b>1 245 617,51</b>	<b>92 737,10</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget Avis CRC	Budget Voté le 14/04/23	Crédits nouveaux Modificatifs À voter
70	produits .....	84 729,43	84 729,43	0,00
73	impôts et taxes	678 120,35	678 120,35	0,00
74	dotations	246 906,00	246 906,00	0,00
75	autres produits	126 627,00	126 627,00	0,00
002	excédent reporté	201 971,83	109 234,73	92 737,10
<b>TOTAL RECETTES SF</b>		<b>1 338 354,61</b>	<b>1 245 617,51</b>	<b>92 737,10</b>

<b>Résultat de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------

DEPENSES INVESTISSEMENT		RAR	Crédits Nouveaux	Budget Avis CRC	Budget Voté le 14/04/23	Crédits nouveaux Modificatifs À voter
20	Immobilisations incorporelles	11 345,00	36 000,00	47 345,00	47 345,00	0,00
21	Immobilisations	8 548,80	143 405,42	151 954,22	151 954,22	0,00
23	immobilisations en cours	45 255,00	0,00	45 255,00	0,00	45 255,00
16	Emprunts	0,00	72 506,86	72 506,86	72 506,86	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	92 737,00	92 737,10	92 737,10	0,00
<b>total dépenses réelles</b>		<b>65 148,80</b>	<b>344 649,28</b>	<b>409 798,18</b>	<b>364 543,18</b>	<b>45 255,00</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		RAR	Crédits Nouveaux	Budget Avis CRC	Budget Voté le 14/04/23	Crédits nouveaux Modificatifs À voter
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	0,00	0,00	0,00	92 737,10	-92 737,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	34 575,88	34 575,88	34 575,88	0,00
13	Subventions d'équipement	1 096 992,64	0,00	1 096 992,64	237 230,20	859 762,44
021	Virement section de fonctionnement	0,00	92 737,10	92 737,10	0,00	92 737,10
<b>total recettes réelles</b>		<b>1 096 992,64</b>	<b>127 312,98</b>	<b>1 224 305,62</b>	<b>364 543,18</b>	<b>859 762,44</b>

<b>Résultat d'investissement</b>			<b>814 507,44</b>	<b>0,00</b>	<b>814 507,44</b>
----------------------------------	--	--	-------------------	-------------	-------------------

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et deux abstentions d'inscrire les restes à réaliser sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.**

☞ **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, et de son avis rendu le 21 juin 2023. Il est proposé de suivre l'avis de la C.R.C. et de modifier les crédits suivants :

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<i>Budget Avis CRC</i>	<i>Budget Voté le 14/04/23</i>	<i>Crédits nouveaux Modificatifs À voter</i>
66	charges financières	30 721,76	30 721,76	0,00
023	virement à l'investissement	113 889,10	113 889,10	0,00
042	Dotations aux amortissements	5 003,03	5 003,03	0,00
<b>TOTAL DEPENSES SF</b>		<b>149 613,89</b>	<b>149 613,89</b>	<b>0,00</b>

  

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<i>Budget Avis CRC</i>	<i>Budget Voté le 14/04/23</i>	<i>Crédits nouveaux Modificatifs À voter</i>
70	produits .....	62 613,89	62 613,89	0,00
74	Subvention d'exploitation	54 000,00	54 000,00	0,00
042	Reprise sur subv d'équipement	33 000,00	33 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES SF</b>		<b>149 613,89</b>	<b>149 613,89</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Résultat de Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	-------------	-------------	-------------

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		RAR	Crédits Nouveaux	<i>Budget Avis CRC</i>	<i>Budget Voté le 14/04/23</i>	<i>Crédits nouveaux Modificatifs À voter</i>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts	4 634,45	79 479,67	84 114,12	84 114,12	0,00
020	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Reprise sur subv d'équipement	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	505 026,20	505 026,20	505 026,20	0,00
<b>total dépenses réelles</b>		<b>4 634,45</b>	<b>617 505,87</b>	<b>622 140,32</b>	<b>622 140,32</b>	<b>0,00</b>

  

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		RAR	Crédits Nouveaux	<i>Budget Avis CRC</i>	<i>Budget Voté le 14/04/23</i>	<i>Crédits nouveaux Modificatifs À voter</i>
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	0,00	503 248,19	503 248,19	503 248,19	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Ventes d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement section de fonctionnement	0,00	113 889,10	113 889,10	113 889,10	0,00
040	Dotations aux amortissements	0,00	5 003,03	5 003,03	5 003,03	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>total recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>622 140,32</b>	<b>622 140,32</b>	<b>622 140,32</b>	<b>0,00</b>

  

<b>Résultat d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	--	--	-------------	-------------	-------------

Florent Roy, adjoint aux finances, précise que le plan de redressement de la Chambre Régionale des Comptes a consisté à aider la commune à retrouver l'équilibre budgétaire. L'équilibre ayant été trouvé en 2022 suite à des efforts importants. La CRC a proposé de lever la saisine et il a également été proposé d'équilibrer pour cet exercice 2023.

Florent Roy ajoute que cet équilibre budgétaire ne signifie pas que la commune est en capacité d'investir car elle n'a toujours pas de trésorerie et fait toujours appel à une ligne de trésorerie. De plus, la capacité d'autofinancement devrait rester négative à l'issue de l'exercice 2023.

Florent Roy explique le vote en suréquilibre du budget, sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes, par le fait que les notifications de subvention pour les travaux de l'abbatiale ont été

obtenues (856k€ restant à toucher) mais que les marchés n'ont pas été signés. Il n'y a donc pas les dépenses en correspondance. Ces subventions seront reversées au fur et à mesure à la Communauté de Communes Terres de Perche suite à la signature de la convention de mandat de délégation de maîtrise d'Ouvrage. La commune fera donc office de boîte à lettres pour cette somme.

Florent Roy avertit que ce suréquilibre est à considérer avec la plus grande vigilance car il y aura un reste à charge qui sera à payer par la commune à l'issue de la deuxième phase des travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et deux abstentions d'inscrire les restes à réaliser sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.**

#### ☞ RÉVISION DU LOYER – 120 RUE DE L'ABBAYE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le loyer pour le presbytère selon le nouvel indice de référence des loyers (I.R.L.), publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.). L'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 s'élève à 3,49 % sur une année. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, le loyer sera de 583,31 € € par mois au lieu de 563,64 € actuellement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la révision du loyer 120 rue de l'abbaye, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, le loyer sera de 583,31 € par mois au lieu de 563,64 € actuellement, soit une augmentation de 19,67€.**

#### ☞ RÉVISION DU LOYER – 35 RUE DE GARDAIS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le loyer du 35 rue de Gardais selon le nouvel indice de référence des loyers (I.R.L.), publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.). L'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 s'élève à 3,49 % sur une année. Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :

- Le loyer sera de 403.01€ par mois au lieu de 389,42 €, actuellement, chauffage compris.
- Le loyer sera de 53.03 € par semaine au lieu de 51,24 €, actuellement, pour la location d'étudiant chauffage compris.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la révision du loyer mensuel à 403.01 €, soit une augmentation de 13,59€ et hebdomadaire à 53.03€ soit une augmentation de 1,79 €.**

#### ☞ ZONAGE DES E.N.R. (Energie Renouvelable)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur l'implantation des zones E.N.R. : éoliennes, méthaniseurs et photovoltaïques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité aux éoliennes et aux méthaniseurs industriels mais accepte à l'unanimité les méthaniseurs agricoles.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix pour et deux abstentions les méthaniseurs en groupe agricole >100.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les photovoltaïques sur toitures.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 6 votes pour, 4 abstentions et 2 contre, les photovoltaïques sur sol et en friche.**

## ☞ LANCEMENT SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE INTERCOMMUNAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal approuve le lancement d'un schéma directeur d'eau potable intercommunal, désigne la Communauté de Communes Terres de Perche comme mandataire et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mandat et tout acte nécessaire à son exécution.**

## ☞ DEMANDE D'ADHESION AU SOUVENIR FRANÇAIS D'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Comité « le Souvenir Français ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'adhérer mais propose de mettre une salle communale à disposition, à titre gracieux.**

## ☞ MISE EN PLACE D'UNE MACHINE A PAIN RUE DE LA GARE AVEC LA SOCIÉTÉ « MABAGUETTE » ET LA BOULANGERIE DE L'ÉTANG

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider la demande de la Boulangerie de l'Étang en partenariat avec la Société « MaBaguette » pour la mise en place permanente d'une machine à pain, rue de la Gare. Une convention sera à rédiger et le coût de l'emplacement serait de 15€ + charges d'électricité. Une convention sera rédigée et le coût de l'emplacement sera de 15€. Une étude de consommation d'électricité sera effectuée afin d'établir un nouveau prix au travers d'une clause de revoyure dans les deux mois qui suivent l'installation

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de la Boulangerie de l'Étang en partenariat avec la société « MaBaguette » pour la mise en place permanente d'une machine à pain, rue de la Gare. Une convention sera rédigée et le coût de l'emplacement sera de 15€. Une étude de consommation d'électricité sera effectuée afin d'établir un nouveau prix au travers d'une clause de revoyure dans les deux mois qui suivent l'installation.**

## ☞ VALIDATION DE L'ANCIENNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SALLE DES MARIAGES

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider la salle du conseil municipal de l'ancienne mairie en une salle conçue pour accueillir les mariages ou les réunions des associations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la salle du conseil municipal de l'ancienne mairie au 31 rue de gardais en une salle conçue pour accueillir les archives, les mariages ou les réunions des associations.**



## DIVERS



## INFORMATIONS DIVERSES

- **Bilan classes transplantées : Monsieur Cyrille PLOT fait un compte-rendu des classes transplantées au tour de table.**
- **Bilan des candidatures « secrétaire de mairie » : suite au départ de Madame Sophie CRÉMADÈS en qualité de secrétaire de mairie, il a été reçu deux candidatures, l'une a été choisie, la personne débiterait le poste le 17 juillet avec une période d'essai en C.D.D. de 6 mois.**
- **Créneaux sur le logiciel A.N.T.S. (pour les cartes nationales d'identité et les passeports) et sa mise en place, Madame Marie Joe BLANCHARD assurera 2 heures par jour et recevra les personnes sur rendez-vous.**

## TOUR DE TABLE

### **Josette BRILLAND :**

Madame Josette BRILLAND fait part qu'elle a assisté à une réunion à l'école maternelle et informe qu'à la prochaine rentrée scolaire, il y aura 35 élèves dont 4 de 2 ans ½.

Elle informe qu'au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal des Jeunes, les jeunes ont décidé d'organiser une chasse au trésor sur Marianne, lors de la venue des Allemands, les 29 et 30 juillet.

### **Françoise GARNIER:**

Madame Françoise GARNIER fait part que l'épouse d'un riverain de la rue de l'Abbaye est tombée à cause d'une plaque d'égout mal installée dans la-dite rue. Les services techniques y remédieront.

Elle demande quand seront repeints les passages piétons des rues, réponse : ils sont refaits régulièrement en résine ou en peinture l'été, à ce propos, Monsieur le Maire fait part qu'il sera créé un passage piéton devant la nouvelle mairie.

Elle signale de nombreux nids de poule sur le chemin menant au terrain de pétanque.

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et à cette occasion, la mairie est à la recherche de deux agents recenseurs, un avis de recherche sera publié sur « panneau pocket ».

### **Chantal AUBERT :**

Madame Chantal AUBERT demande que le cheval confectionné en bois qui se trouvait dans le parc des jardins de l'abbaye, soit implanté visiblement dans le bourg.

Elle fait part que l'Éléfant de La Loupe s'installera le 15 juillet au soir, pour la retraite aux flambeaux.

### **Céline BOULAY :**

Madame Céline BOULAY demande s'il serait possible d'installer un dos d'âne à l'entrée de la commune, côté Nogent le Rotrou, les automobilistes s'engageant dans le centre-ville à vive allure, réponse : il sera envoyé une demande auprès du Conseil Départemental, ou bien l'installation d'un panneau de vitesse limitée à 30 au lieu de 50 à l'heure.

Elle demande qu'une dératisation soit effectuée dans le centre, réponse : le dératiser est intervenu le 17 juin.

## Cyrille PLOT :

Monsieur Cyrille PLOT fait un compte-rendu du conseil d'école primaire auquel il s'est rendu : à la maternelle, il signale un problème d'internet depuis un moment, réponse : un câble RG45 doit être passé, voir le problème avec les services techniques.

Il fait part qu'il y aura une légère baisse d'effectifs à la rentrée prochaine.

Concernant la classe transplantée, elle a été productive mais plusieurs enfants n'y ont pas participé, ce qui passe le prix de participation de 160 € à 200 € par enfant.

Il demande quand aura lieu le rassemblement des classes de l'école primaire, réponse : à voir avec la Communauté de Communes, mais peu de chance que cela aboutisse.

Il fait part que le tableau blanc et le rétroprojecteur devront être installés.

Il a eu la remarque que lorsqu'il y a un problème à la cantine, l'information ne remonte pas aux parents, il demande pourquoi le Maire n'est pas informé non plus.

En ce qui concerne l'encaissement des chèques de règlement de cantine, plusieurs parents se sont plaints qu'il y avait du retard dans le dépôt des chèques, ce qui engendre un encaissement de plusieurs en même temps. Monsieur le Maire demande à Madame la Secrétaire de Mairie d'expliquer pourquoi, elle explique qu'il y a du retard depuis quelque temps et qu'il est nécessaire maintenant de rattraper ce retard, les dépôts des chèques se fait de façon à ne pas mettre les familles dans l'embarras financier.

Quoiqu'il en soit, il est prévu de mettre en place un nouveau mode de paiement à partir de janvier prochain, soit par prélèvement bancaire.

## Florent ROY :

Florent Roy fait un point sur le budget annexe de l'assainissement quant à une projection sur le budget 2024. Après renseignements détaillés pris auprès du prestataire SUEZ, il s'avère que toute modification de tarification ne prend effet qu'un an après la délibération concernée. Ainsi, la Commune ne bénéficiera en 2024 que d'un demi-effet de la décision prise lors du précédent conseil. En conséquence, le budget « assainissement » devra recevoir une nouvelle subvention du budget principal pour être équilibré sur l'exercice 2024.

Il souhaite faire un bilan sur le dossier de la chaudière à bois déchiqueté achevée de travaux en octobre 2020. Sur cette infrastructure, à la fin de l'opération, le reste à charge sera de 289k€ (soit un autofinancement de 37%). Ce dossier sera clos lors du versement de la subvention FEDER d'ici quelques mois. Un emprunt de 560k€ dédié à ce projet a été délibéré en octobre 2020 et contracté en février 2021. Celui-ci occasionne donc un sur-emprunt de 271k€ qui impacte directement la capacité à investir de la commune jusqu'en 2040.

Il formalise, afin d'éviter que des erreurs de gestion se reproduisent, une démarche de validation des projets d'investissement :

- Plan de financement finalisé laissant apparaître le reste à charge,
- Présentation pour avis à la D.D.F.I.P.,
- Présentation en Commission des Finances,
- Notification des subventions acceptées et inscription en R.A.R. en comptabilité,
- Éléments de l'emprunt clairement précisés (si emprunt),
- Présentation au Conseil Municipal avec une délibération qui formalise l'ensemble des éléments (plan de financement, notifications, conditions d'emprunt).

**Prochain Conseil Municipal : 8 août 2023**

**La séance est levée à 23 heures 30**

